

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Aide du Département à l'intégration des réseaux électriques - Renouvellement de la convention de partenariat avec ERDF et le Syndicat Mixte d'Energie des Bouches-du-Rhône - Années 2016-2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat à intervenir entre Electricité Réseau Distribution France (ERDF), le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13) et le Département des Bouches-du-Rhône, au titre des années 2016-2017, en faveur des communes de moins de 20.000 habitants adhérentes au Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13), pour l'aide à l'intégration des réseaux électriques dans l'environnement,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec ERDF et le SMED 13 la convention, dont le projet est joint en annexe au rapport.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée